

La taxe de 2 dinars reportée

Le 30 septembre, la FTH a informé ses adhérents du « report jusqu'à nouvel ordre » de la taxe de 2 dinars par nuitée et par client prévue par la loi de Finances N°2012-27 du 27 décembre 2012, et dont la perception était prévue à partir du 1^{er} octobre 2013 (voir **notre article de février 2013**).